



ATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.5/L.577
23 octobre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quatorzième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 72 de l'ordre du jour

BIBLIOTHEQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : DON
DE LA FONDATION FORD

Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Canada, Ceylan, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, El Salvador, Equateur, Espagne, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Japon, Libéria, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, République arabe unie, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie, Uruguay et Venezuela. Projet de résolution

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général (A/4231) annonçant un don de 6.200.000 dollars de la Fondation Ford en vue de la construction, de l'ameublement et de l'équipement d'un nouveau bâtiment destiné à abriter la Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain du Siège,

Convaincue de l'importance et de la valeur permanente de ce don, qui contribuera à l'efficacité des travaux entrepris par l'Organisation,

1. Décide d'accepter le don;
2. Adresse à la Fondation Ford ses plus vifs remerciements pour le don et l'esprit dans lequel il a été fait;
3. Approuve le plan général de construction du nouveau bâtiment de la Bibliothèque, tel qu'il est énoncé dans le rapport du Secrétaire général;
4. Autorise le Secrétaire général à entreprendre la construction, l'ameublement et l'équipement du bâtiment en dépensant au maximum le montant du don, à savoir 6.200.000 dollars plus les intérêts accumulés, à conclure des contrats en vue de la construction, de l'ameublement et de l'équipement dudit bâtiment ou en vue de tous autres travaux qui pourraient être nécessaires à cette fin, et à reverser à la Fondation Ford les fonds qui pourraient n'avoir pas été utilisés;

5. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa quinzième session, un rapport sur le volume des ressources et services de bibliothèque dont il faudrait disposer pour garantir que l'on pourra tirer le meilleur parti possible de la Bibliothèque;

6. Prie le Secrétaire général de transmettre la présente résolution à la Fondation Ford, pour lui exprimer la gratitude et les remerciements de l'Assemblée;

7. Prie le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale de la suite donnée à la présente résolution.
